



Voyageurs non vaccinés qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19



Avant la frontière

- **Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada.**
- Les voyageurs doivent également satisfaire à tous les autres critères d'entrée, notamment :
 - soumettre tous les renseignements requis liés à la COVID-19 dans l'application ArriveCAN avant le voyage (si vous arrivez par avion, les renseignements doivent être soumis **avant** de monter à bord);
 - répondre aux exigences relatives aux tests de dépistage préalable à l'entrée;
 - ne présenter aucun symptôme à l'arrivée;
 - avoir un plan de quarantaine satisfaisant.
- Dans les 72 heures **avant** votre arrivée au Canada ou **avant le départ prévu** de votre vol à destination du Canada :
 - passez un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 requis avant l'arrivée (les tests de détection des antigènes ne sont pas acceptés aux fins d'entrée) ou présentez la preuve d'un résultat positif à un test de dépistage effectué au cours des 10 à 180 derniers jours;
 - saisissez vos renseignements dans ArriveCAN.
- Il est fortement recommandé aux voyageurs aériens de s'inscrire pour le test de dépistage à l'arrivée avant leur vol à destination du Canada.



À la frontière

- Fournissez tous les renseignements et les documents requis, dont :
 - votre reçu ArriveCAN;
 - le résultat au test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué avant l'arrivée;
 - vos autres documents de voyage.
- Répondez à toutes les questions sur l'admissibilité, la vaccination et le contrôle sanitaire.
- Si vous présentez des symptômes ou si vous ne répondez pas aux exigences, suivez les instructions fournies par le représentant du gouvernement.
- Suivez les instructions fournies à l'arrivée et passez un test de dépistage. Le test à l'arrivée peut être effectué à l'aéroport ou ailleurs, ou on pourrait vous remettre une trousse d'autoprélèvement à domicile.

Renseignements à saisir dans ArriveCAN

- Cartes d'identité, notamment votre passeport ou autres documents de voyage
- Coordonnées et renseignements sur le voyage
- Voyages effectués dans les 14 derniers jours
- Plan de quarantaine
- Confirmation d'un résultat négatif à un test de dépistage effectué avant l'entrée (ou d'un résultat positif à un test effectué entre 10 et 180 jours avant le voyage)
- Auto-évaluation des symptômes de la COVID-19



Après l'entrée

- Terminez votre période de quarantaine obligatoire de 14 jours dans un endroit approprié, comme votre domicile. Si vous n'avez pas d'endroit approprié, on pourrait vous diriger vers une installation de quarantaine désignée.
- Passez un autre test au huitième jour de votre période de quarantaine obligatoire de 14 jours.
- Suivez les consignes du document qui vous a été remis à l'arrivée et respectez toutes les autres mesures locales, fédérales, provinciales ou territoriales de santé publique. Cela comprend le port d'un masque bien conçu durant votre trajet vers votre lieu de quarantaine.
- Vous devez répondre aux appels de vérification de la conformité du gouvernement du Canada. Vous pouvez également recevoir une visite sur votre lieu de quarantaine.
- Si vous recevez un résultat positif, présentez des symptômes ou êtes exposé à une personne présentant des signes et des symptômes de la COVID-19 au cours des 14 prochains jours, vous devez vous isoler pendant 10 jours à compter de la date à laquelle vous avez passé le test, de la date d'apparition des symptômes ou de la date d'exposition. Vous devez également contacter l'Agence de la santé publique du Canada au 1-833-641-0343 **dans les 24 heures**.

Cette ressource fournit des renseignements généraux seulement et n'englobe pas toutes les exigences qui peuvent s'appliquer à votre situation. Pour de plus amples renseignements sur les exigences, consultez le site suivant : <https://voyage.gc.ca/voyage-covid>

